

Commune de SAINT-JORIOZ

ANNEXE SANITAIRE au PLU VOLET : Eaux Pluviales

- Propositions de travaux -

Réseaux :

- Réseau hydrographique
- Fossé
- Réseau EP et cour d'eau busé
- Réseau EP (cunette) - Tracé indicatif
- Saturation du réseau

Divers :

- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Mise à jour du bâti à titre indicatif
- Zone humide

Travaux :

- Numéro des travaux ou recommandations
- Travaux liés aux dysfonctionnements
- Travaux liés à l'ouverture à l'urbanisation des SPU
- Recommandations liées à l'ouverture à l'urbanisation des SPU
- Tracé indicatif des préconisations de travaux

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2015, approuvant le PLU de Saint-Jorioz.

Le Maire,
Michel BEAL

Date: Octobre 2015
Echelle: 1/5 000
Fichier: AS_EPs_Travaux_SJorioz.dwg
Dessin: L.DUFOURNET -- PECCOUX

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
17 rue de la République
74000 ANNECY - FRANCE
Tél: 04 50 43 03 70 Fax: 04 50 43 08 23
www.nicot-conseils.com
nicot.conseils@nicot-conseils.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite >>



Pour les réseaux EP situés sur des parcelles situées des servitudes devront être établies au bénéfice de la commune afin de préserver les aires d'écoulements et faciliter leur entretien.

SPU 1,2,3,5 et 8:
Régulation des rejets EP par la mise en place de dispositifs d'infiltration à la parcelle.

Travaux et Recommandations

Travaux à réaliser sur le réseau existant

Travaux n°	Nature des travaux	Niveau de priorité
1	Redimensionnement de réseau, secteur Machevaz (alternative 1, 2 et 3)	Priorité 1
2	Redimensionnement de fossé et traversée de route, Lieu dit "Les Berthodes" (alternative 1 et 2)	Priorité 1
3	Création d'un bassin de rétention-filtration ou création d'un nouveau réseau EP, Secteur Monnerier (Alternative 1 et 2)	Priorité 1
4	Redimensionnement de fossé et traversée de route, Chemin de la Tulerie	Priorité 3
5	Création de fossé et traversée de route, Lieu dit "Demaison"	Priorité 2
6	Stabilisation des berges de ruisseau par enrochements, Secteur Monnerier	Priorité 2
8	Création d'un nouveau réseau, Route de la Verpillère (Alternative 1 et 2)	Priorité 2
9	Création d'une zone d'écrêtement des crues du Laudon, Secteur la Tire, Hydréludes 2002.	Priorité 2
9	Création d'une zone d'écrêtement des crues du Nant de Villard, Secteur Villaret et Tavan, Hydréludes 2002.	Priorité 2

Travaux à réaliser pour l'ouverture à l'urbanisation des SPU

SPU	Nature des travaux
6	Restauration et stabilisation du fossé existant, Régulation des rejets EP par la mise en place de dispositifs de rétention à la parcelle.
8	Bassin versant Nord: Création d'un BR pour une gestion collective (V= 50 m³) et Rétention/Infiltration à la parcelle.
8	Bassin versant Sud: Création d'un BR pour gestion collective (V= 190 m³) et maintien de l'axe d'écoulement existant sur la zone.

Recommandations à suivre pour l'ouverture à l'urbanisation des SPU

SPU	Nature des recommandations
6	Mise en place de dispositifs de protection rapprochés pour les constructions existantes.

